

Philippe Maurage¹

Monoparentalité et précarité féminine : Des facteurs de risque cumulés

Cette analyse se base principalement sur les interventions de Cécile De Wandeler² et Martin Wagener³ lors de la table ronde « *Le stratego des parents solos* », organisée par le CEFA, le 23 octobre 2013, à Louvain-la-Neuve. Nous y intégrons également les réflexions de Philippe Maurage et de Nathalie Benoit⁴, invité.e.s également à la table-ronde, le premier en tant que fondateur d'une initiative citoyenne⁵, la seconde en tant que modératrice.

Elle se concentrera sur la mise en perspective des difficultés cumulées auxquelles sont confrontées les familles monoparentales, et tout particulièrement les femmes monoparentales en situation de précarité.

Dans ce cadre, il nous semble important de préciser que la notion de précarité a des enjeux plus larges que le seul plan économique. Le rapport au temps, au logement, à mobilité, à la vie de famille, à l'emploi, au rapport à la parentalité, à la vision du couple et des solidarités familiales et sociales sont autant de facteurs de risques pour ces familles fragilisées. Nous verrons à partir des constats des intervenant.e.s, les risques et difficultés auquel.le.s sont confrontées les femmes monoparentales, comment elles y font face et sur quelles ressources elles peuvent compter.

Contextualisation de la précarité monoparentale féminine

Si le sens commun entend le plus souvent la famille monoparentale comme une famille qui réunit un parent et son/ses enfant(s) sans présence d'un autre adulte, cette monoparentalité provient en fait de diverses situations : séparations ou divorces, veuvages, mères élevant seules des enfants sans pères connus ou reconnus. A ce niveau, on constate que la monoparentalité ne touche pas les femmes et les hommes de la même façon : le divorce atteint aussi souvent les hommes que les femmes, alors que le veuvage touche plus souvent les femmes et que la situation de mère célibataire ne concerne bien sûr que les femmes. Sans compter la question complexe de la prise en charge des enfants après rupture.

La monoparentalité est donc très majoritairement féminine et nous nous attacherons à identifier comment le cadre des problématiques liées à la monoparentalité est intimement associé à la féminisation de la précarité. Un des éléments évoqué lors de la table ronde est celui de la persistance d'une société qui confine les femmes dans la sphère privée. Même quand les femmes travaillent, elles auront tendance à réduire leur temps de travail, à l'organiser différemment. Selon Cécile De Wandeler, cela s'explique par la persistance du

¹ Socio-thérapeute, fondateur de Single Family

² Bureau d'études de Vie Féminine

³ Sociologue

⁴ Animatrice de Vie Féminine

⁵ www.singlefamily.be

rôle de mère prédominant et le fait que le couple reste un pilier sur lequel la société généralement s'appuie.

Le cadre du couple, dont les femmes gardent souvent une vision assez idéalisée et romantique, est toujours considéré comme un espace dans lequel tout est partagé et dans lequel se joue la solidarité entre conjoint.e.s. Le modèle traditionnel de l'homme pourvoyeur de ressources et de la femme responsable du bien-être familial reste, selon Cécile De Wandeler, fortement ancré dans notre société. Cette idée est socialement renforcée par le discours disant qu'il est bon pour un enfant d'être pris en charge par la maman. Toutes ces croyances peuvent pousser les femmes à se mettre dans des situations qui ne leur semblent pas préoccupantes dans le cadre sécurisant du couple, mais qui en cas de séparation peuvent les entraîner vers une situation de précarité.

De manière générale, la lutte contre la précarité s'organise bien souvent sur le modèle du ménage, et donc ne tient pas compte des situations individuelles des membres du ménage. Or, cette situation occulte une réalité dans laquelle les revenus et le partage des responsabilités au sein d'un ménage ne sont pas équivalents. Et c'est aussi cette réalité invisible qui devient apparente en cas de séparation ou de divorce, mettant ainsi en évidence la situation de précarité et de dépendance de nombreuses femmes.

Ceci étant dit, Martin Wagener constate que toutes les recherches, les chiffres, qui concernent la monoparentalité servent la lutte contre la précarité, et cela a tendance à enfermer les familles monoparentales dans cette image de précarité. Or ce n'est pas le cas partout et toujours : d'autres facteurs jouent dans la précarisation des familles monoparentales comme le niveau d'éducation, une séparation conflictuelle, l'accès à l'emploi ainsi que l'âge des enfants notamment.

Dans sa remarquable thèse⁶ consacrée aux trajectoires de monoparentalité à Bruxelles, Martin Wagener évoque d'ailleurs que « *le colloque de la Fondation Roi Baudouin organisé en octobre 2000 était déjà très révélateur de ces questionnements en soulignant la très grande diversité des conditions de vie, allant de la mère sans emploi au couple aisé ayant mis en place une coparentalité assumée*⁷ ». Les familles monoparentales ne forment donc pas une catégorie sociale homogène, mais englobent de multiples réalités dont il est souvent difficile de cerner les contours, d'autant plus qu'il s'agit souvent de trajectoires mouvantes.

Ces diversités ont conduit les intervenant.e.s de ce colloque à conclure qu'« *il ne semble pas opportun (...) de mener une politique spécifique pour les familles monoparentales, les mesures à prendre devant plutôt s'inscrire dans le contexte global d'une politique intégrée d'État social actif* »⁸. Et de préconiser l'option qu'« *une telle politique profiterait à tous les citoyens mais plus encore aux familles monoparentales étant donné les paramètres plus complexes et plus nombreux qu'elles ont habituellement à gérer* »⁹.

⁶ WAGENER Martin, *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles: Les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences politiques et sociales, UCL, 2013

⁷ WAGENER Martin, idem, p.134

⁸ WAGENER Martin, idem, p.134

⁹ WAGENER Martin, idem, p.134

Quelques années plus tard, la recherche menée par Vie Féminine sur la précarité que vivent les femmes souligne un accroissement du cumul des difficultés de tous ordres au point qu'« être femme seule vivant avec un ou des enfants, c'est être précaire (...) Cet état qui consiste à être à la marge », au seuil de la pauvreté dans laquelle on peut basculer pour un rien »¹⁰. Martin Wagener évoque notamment la plus grande difficulté des femmes monoparentales d'accéder aux crèches, à l'emploi ou au logement par rapport aux familles duoparentales.

Insistons, avec Cécile De Wandeler, sur le caractère multidimensionnel de la précarité et pas seulement économique. La précarité naît en effet de l'interdépendance entre différents domaines : emploi, revenu, couple, enfant(s), santé, logement, temps, mobilité, culture, etc. Nous parlons d'une zone de « l'entre », c'est-à-dire que toute l'organisation de vie des femmes ne tient qu'à un fil, un « système D », et quand un élément s'écroule, c'est tout leur fragile équilibre qui est rompu.

Il faut donc entendre par « précarité » ce statut flottant dans lequel le moindre élément qui dérape peut gripper le mécanisme¹¹, et dans le cas spécifique de la monoparentalité, c'est aussi l'accueil de l'enfance, le paiement effectif des pensions alimentaires, les allocations, etc.

C'est dans ce contexte que « le cas des femmes monoparentales est emblématique : elles sont spécifiquement touchées par la précarité, et plus d'une femme monoparentale sur trois connaît un risque de pauvreté¹² ». La situation de monoparentalité permet de mettre en évidence que « ces femmes cumulent des inégalités qui touchent potentiellement toutes les femmes. En fait, les difficultés matérielles de beaucoup de femmes monoparentales s'inscrivent d'abord dans l'infériorité des revenus personnels de l'ensemble des femmes et ensuite dans le prolongement de choix dictés par la vie en couple et la répartition des rôles et du travail¹³ ».

On voit ici comment le cadre des problématiques liées à la monoparentalité – et à la féminisation de la précarité – s'élargit et devient un enjeu plus général du rapport social des sexes.

Cette vision élargie est également relevée par Martin Wagener, constatant que « les familles monoparentales sont un élément indicateur non seulement de la cohérence du système de protection sociale et de sa sensibilité aux politiques familiales et aux politiques sociales en général, mais aussi de sa capacité d'intervenir de manière efficace sur les problèmes que l'équilibre travail/vie privée pose aujourd'hui à toutes les familles¹⁴ ».

¹⁰ Vie Féminine, octobre 2008, communiqué de presse « Au féminin précaire. Quand les chiffres confirment la parole des femmes »

¹¹ Vie Féminine, idem

¹² ESTENNE Arianne, *Monoparentalité, facteur de pauvreté ?*, Vie Féminine, 2011

¹³ ESTENNE Arianne, Idem

¹⁴ TRIFILETTI R., *Etude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des familles monoparentales*, Bruxelles, Commission européenne – Fondazione Brodolini, 2007, p. 13. A noter que ce constat reprenait celui que Jo Roll avait énoncé dès 1992 : ROLL J., *Lone Parent Families in the European Community*, The 1992 Report to the European Commission, Londres : European Family and Social Policy Unit, 1992 », repris dans la thèse de Martin Wagener, p.146

Il importe donc d'insister sur le caractère multidimensionnel de la précarité : économique, culturel, psychologique et social.

Deux visions de la monoparentalité

Comme nous avons pu le voir précédemment, le risque de précarité lié à la monoparentalité englobe plusieurs facteurs : l'emploi, le logement, la garde des enfants, le rapport à la parentalité, la mobilité, le paiement ou non des pensions et contributions alimentaires, le soutien familial, etc.

Selon Vie féminine, *« la monoparentalité a tendance à sortir les femmes complètement ou partiellement du marché du travail (tel qu'il est pensé aujourd'hui) et engendre une pression plus grande quant à la conciliation vie privée-vie professionnelle »*.

L'étude de Martin Wagener vient tempérer ce constat, mettant en évidence la grande diversité des situations de monoparentalité. En dressant un état des lieux des niveaux de vie des familles monoparentales et de certains aspects de leurs conditions de vie, il apparaît que *« les parents des familles monoparentales sont en grande majorité des femmes, plus fréquemment actives que celles qui vivent en couple. Néanmoins, quand elles ont un enfant en bas âge, elles rencontrent des problèmes spécifiques de modes de garde – et plus largement de conciliation entre leur vie familiale et professionnelle ; elles sont d'ailleurs dans ce cas précis moins souvent actives que les mères de jeunes enfants vivant en couple »*¹⁵.

Par conséquent, *« ces différences ont un rôle très important dans la manière dont se construit la vulnérabilité des parents isolés, plus forte que celle des familles composées d'un couple. Parmi les parents de famille monoparentale, tout semble ainsi opposer les mères les plus jeunes, peu diplômées et confrontées à un chômage élevé, aux mères plus âgées ou aux pères isolés »*¹⁶.

Selon Nadine Lefaucheur¹⁷, le concept de monoparentalité englobe donc à la fois la femme professionnellement active et socialement autonome, la mère seule volontaire qui a refusé le mariage ou pris l'initiative du divorce, donc la figure emblématique de la nouvelle condition féminine d'une part, et la femme particulièrement précaire et vulnérable d'autre part. La monoparentalité intègre donc ces deux visions de la femme monoparentale, à la fois auteure (ou actrice) et produit (ou victime) de l'éclatement de la famille « traditionnelle ».

Nadine Lefaucheur en est venue à retenir *« comme l'une des principales variables explicatives des expériences et des conditions de vie de ces familles et de leur diversité, non la situation monoparentale elle-même mais le degré d'engagement dans l'institution et dans la relation conjugale qui avait été celui du parent seul avant la séquence monoparentale. Il est légitime, au-delà de cette première déconstruction, de voir la pertinence politique que cette posture féministe a pu avoir sur le champ des politiques sociales. Car elle est ambivalente,*

¹⁵ WAGENER Martin, idem, p.138

¹⁶ LE GALL D., MARTIN C., *Les familles monoparentales, évolution et traitement social*, Paris, ESF Editions sociales françaises, 1987, repris dans la thèse de Martin Wagener, p.138

¹⁷ LEFAUCHEUR N., « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ? », in AIDELF, *Les familles d'aujourd'hui*, PUF, 1986, pp.176-177, citée dans la thèse de Martin Wagener, p.133

dénonçant à la fois les anciennes catégorisations des femmes seules et voyant comme plus positive la reconnaissance de la monoparentalité comme un fait social nouveau¹⁸ ».

De même que l'analyse de la diversité des situations, Le Gall et Martin relèvent à partir d'entretiens deux manières de « vivre » la monoparentalité, soit sur le mode négatif de la marginalité sociale¹⁹ soit sur celui – plus positif – du modèle familial où « *en prise avec l'évolution des mentalités, [les femmes] « relativisent » leur propre situation, en la resituant dans le contexte social en pleine mutation. Il n'y a pas à tout prix volonté de se « renormaliser » par le mariage. La situation monoparentale apparaît comme une séquence « normale » qui succède à une autre, à laquelle il est préférable de mettre un terme. A l'image de la « femme seule », se substitue celle de la « femme autonome »* »²⁰.

Les facteurs de risques

Les précisions apportées ci-dessus montrent bien que « *les familles ainsi regroupées ne constituent pas une catégorie homogène du point de vue des ressources qu'elles sont aptes à mobiliser et des « risques » auxquels elles sont confrontées* »²¹. Pourtant, ces risques et ces vulnérabilités ont un socle commun, surtout dans le cadre des situations de monoparentalité issues de la rupture conjugale, majoritaires aujourd'hui.

La constante principale est la baisse des revenus et l'augmentation des charges. Les pensions et contributions alimentaires sont censées rééquilibrer le budget du parent en charge principale ou totale de l'enfant.

Mais quid en cas de non paiement ? Un service a été créé, le SECAL²², mais son fonctionnement est loin d'être optimal : faute de budget, les avances sont en priorité attribuées aux personnes très précarisées, en fonction d'un plafond des revenus particulièrement bas. Par ailleurs, ce service est encore peu connu.

L'étude de Vie Féminine constate également une évolution des solidarités familiales : dans l'entourage des hommes, d'autres femmes de la famille vont prendre le relais pour s'occuper des enfants (grand-mère, belle-mère,...). Les femmes, quant à elles, sont souvent isolées de leur propre famille et l'aide qui leur est proposée est plutôt financière : elles sont censées pouvoir gérer la prise en charge de leurs enfants !

Quant aux responsabilités éducatives, dans le cadre du couple, on constate encore fréquemment que les femmes mettent en place un mode d'éducation seules d'abord, négociée ensuite avec le père. Après la séparation, l'accord éducatif se rompt, s'installe alors souvent un climat difficile, violent. Ce constat est également partagé par Martin Wagener, indiquant que « *la coparentalité négociée reste actuellement un idéal peu appliqué* ». Dans le cadre de sa thèse, il relève 7 cas sur 56. Il y a évidemment les cas des violences conjugales où la perte des droits est une conséquence de la séparation pour les femmes : perte de

¹⁸ LEFAUCHEUR N., Idem

¹⁹ LE GALL D., MARTIN C., *Les familles monoparentales, évolution et traitement social*, Paris, ESF Editions sociales françaises, 1987, repris dans la thèse de Martin Wagener, p.138

²⁰ LE GALL D., MARTIN C., idem

²¹ WAGENER Martin, p138

²² Service des Créances alimentaires

revenus, problèmes d'inscription à la commune, d'accès à une pension alimentaire, d'accès à un logement... d'où la création de refuges, de maisons maternelles. En effet, les femmes sans abri le sont souvent suite à une séparation. Mais même dans une séparation négociée, naissent des violences psychologiques : refus de la séparation, refus de payer la pension ou la contribution alimentaire, chantage,... Dans ces situations de crise suivant la rupture, la précarité et la vulnérabilité de ces femmes est souvent extrême ainsi que la détresse psychologique qui en résulte.

Toutes les femmes témoignent avoir du mal à trouver du temps pour soi, d'autant plus lorsqu'elles deviennent mères ; que dire quand elles se retrouvent monoparentales en garde majoritaire ou exclusive ? Tout cela a des conséquences non négligeables sur la santé des femmes parce que d'une part, les enfants passent avant elles, et d'autre part, le stress, les angoisses, l'isolement affectif et social affectent leur santé mentale. Sans oublier le spectre de la culpabilité de la mauvaise mère, qui en fait toujours trop ou pas assez, planant comme une ombre au-dessus de toutes les mères, et les femmes en général.

La monoparentalité est une épreuve de précarité en ce qu'elle accentue la difficulté à (re)trouver un emploi et à trouver un lieu d'accueil pour les enfants, et par conséquent un logement décent. Quant à la solidarité, Martin Wagener relève qu'elle apparaît relativement stéréotypée : les femmes aident les autres femmes de manière générale, les hommes interviennent pour du bricolage ou pour les papiers chez l'avocat.

Toujours selon Martin Wagener, les témoignages recueillis dans le cadre de son étude révèlent deux sensations récurrentes chez les femmes monoparentales : d'une part l'étouffement, car elles se sentent prisonnières de la maternité sans guère de temps ni d'espace pour soi, les grands-mères éventuelles étant parfois loin. D'autre part, l'essoufflement, lorsqu'une femme travaille à temps plein, elle a une double journée. Même l'arrêt pour cause de burn-out leur est inaccessible : les femmes ne peuvent tout simplement pas se le permettre, elles ne peuvent pas s'arrêter !

L'idée largement répandue selon laquelle une famille monoparentale devient vite une famille recomposée ne se vérifie pas : $\frac{3}{4}$ des femmes interviewées par Martin Wagener restent seules, elles ne veulent plus, ou n'ont plus le temps ni l'énergie de sortir. Parfois elles décident de ne plus inclure d'homme dans la famille et privilégient ainsi une relation de couple adulte en dehors de la gestion domestique et de l'élevage des enfants.

La moitié des familles monoparentales vivent en ville et pour cause : si pour celles qui sont citadines au départ, retourner dans leur quartier d'origine est possible, même s'il y manque parfois une vie culturelle comme dans les logements sociaux, pour celles issues de la campagne, un retour équivaldrait à les priver d'accès à des services de proximité. A propos des accès, Martin Wagener révèle que les transports en communs sont défaillants pour ces femmes, dans le sens où ceux-ci ne sont pas pensés pour les trajets urbains familiaux, mais bien conçus pour répondre prioritairement aux déplacements professionnels.

Dans ces situations, il est nécessaire de trouver (ou de consolider) des relais et des soutiens, tant au niveau instrumental, informationnel ou affectif. Et le constat est que c'est souvent à ce niveau-là que le bât blesse. Alors que dans notre société individualiste, on promeut

l'autonomie, et « s'en sortir seul », les accès à des mesures d'accompagnement et de soutien sont souvent perçues comme difficiles. La réponse sociale n'est pas toujours adaptée à la situation et aux besoins spécifiques des parents solos, notamment quand les ressources financières diminuent, alors que tout devient plus cher, et qu'il y a plus de formalités administratives, alors qu'on a moins de temps. Où et comment trouver du soutien ? Quels repères en termes de nouveaux modèles et d'expériences positives peut-on dégager de ces constats ? Comment permettre la mise en place de ressources permettant de mieux faire face à ces difficultés cumulées ?

Les ressources

Des pistes ? Face à la solitude des femmes monoparentales, faire exister des lieux où elles se rencontrent, comme par exemple les groupes de Vie Féminine, où elles prennent conscience des modèles traditionnels qui les enferment, partagent leurs stratégies, s'informent sur leurs droits, questionnent les notions d'égalité et de justice sociale : autant de leviers pour améliorer leur situation.

Les femmes ont besoin d'être autre chose que d'être mères et il est, selon Martin Wagener, essentiel qu'elles trouvent une vie sociale, un travail, des activités associatives et culturelles pour se sentir être une personne à part entière. C'est d'ailleurs dans ce sens que se concentrent les politiques sociales et familiales en Belgique aujourd'hui. L'idéal de la coparentalité promue (dont nous avons vu qu'elle n'était encore que peu pratiquée), la remise au travail des femmes, le développement de structures d'accueil à la petite enfance sont les principaux axes de développement.

Les groupes de paroles permettent de dégager de nouvelles solidarités extra-familiales, majoritairement entre femmes. Mais, comme le relève Martin Wagener, *« les initiatives citoyennes, solidaires ne naissent pas comme ça : il y a quelque chose à créer, à travailler. Parfois des projets politiques sont plaqués sans correspondre aux besoins des personnes visées au contraire de projets créés sur mesure par les personnes elles-mêmes. La solidarité individuelle, c'est bien, mais dans la sphère sociale, c'est d'autant plus intéressant qu'il n'y a pas d'enjeux affectifs, que les personnes ne se connaissent pas au préalable. Il faut créer les bases de ces solidarités, et cela demande à être soutenu par des politiques²³ »*. L'opinion est partagée par Cécile De Wandeler qui confirme que ces initiatives peuvent naître des citoyens, mais la difficulté réside dans la possibilité d'aller chercher les moyens et les soutiens. Les associations peuvent aider et donner des espaces pour se renforcer.

C'est sur base de ces constats qu'est née l'initiative de SingleFamily.be²⁴ qui souhaite favoriser la mise en réseau de parents solos dans un cadre informel d'activités de loisirs, en permettant la rencontre et l'échange entre personnes partageant la même réalité dans un esprit participatif et convivial, positif et solidaire.

²³ WAGENER Martin, idem

²⁴ www.singlefamily.be

En guise de conclusion

Les femmes monoparentales sont confrontées à de nombreux facteurs de risques de précarité. Les récentes évolutions législatives en matière de droits du divorce et la banalisation de la monoparentalité n'a fait que renforcer la vulnérabilité des femmes face à la parentalité. Les solidarités familiales et extra-familiales se sont réduites au nom de l'autonomie, rendant particulièrement précaire la situation des femmes ayant adapté leur temps de travail dans le cadre du couple pour s'occuper davantage de l'éducation des enfants.

Dans ce contexte, il est important de relever que les hommes et les pères semblent être les grands absents des débats. Tant physiquement lors de la table ronde, que dans les solutions évoquées. Au niveau du discours, les pères interviennent comme pourvoyeurs (souvent défailnants) ou dans des supports instrumentaux assez stéréotypés. Alors que le modèle de la coparentalité semble être le modèle socialement et juridiquement promu²⁵, ce modèle émergent reste minoritaire et controversé²⁶ dans la pratique de l'organisation des modes de gardes. Sans entrer dans la polémique de l'hébergement égalitaire et de ses écueils, la responsabilisation des pères et la notion d'engagement paternel²⁷ permettrait également d'élargir le champ des ressources face au risque de précarité des femmes monoparentales suite à une séparation ou un divorce.

Nous avons pu voir que les réponses et les stratégies développées par les femmes monoparentales sont majoritairement de l'ordre de la débrouille et de la stratégie individuelle, variant en fonction de la singularité de leur situation, des soutiens et des réseaux personnels disponibles. Pourtant, les facteurs de risques de précarité ont souvent une base commune et des enjeux communs.

Au-delà de la précarité financière et du risque de pauvreté, les femmes monoparentales sont souvent soumises à l'énorme pression que représente la parentalité en solo. La voie de la « normalisation » et de l'idéal de la famille recomposée n'est pas généralement partagée par ces femmes aux antécédents conjugaux souvent conflictuels. Les débats ainsi que les témoignages mettent en évidence les difficultés rencontrées par ces femmes monoparentales dans une société basée sur l'idéal social du couple et des politiques sociales et familiales basée sur la notion de ménage.

Face à ces difficultés, les femmes monoparentales se sentent étouffées et confinées dans leur rôle de mère et/ou essouffées face à la double charge d'assumer seule la parentalité et une vie professionnelle active, rémunératrice. Ces situations sont révélatrices des tensions auxquelles sont confrontées toutes les femmes, celle de la difficile conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

²⁵ Loi du 18 juillet 2006 « tendant à privilégier l'hébergement égalitaire de l'enfant dont les parents sont séparés et réglementant l'exécution forcée en matière d'hébergement d'enfant »

²⁶ <http://www.viefeminine.be/caravelle/spip.php?article79>

²⁷ Voir également Philippe Maurage, *Engagement et désengagement paternels après la rupture conjugale*, CEFA, 2013